



ENJEUX, DÉROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES (1.2)

FORMATION A : ses ENJEUX, son DÉROULEMENT et le PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'enjeu de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

Déroulement de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance de moins de 35kW soit 47,5 chevaux pour le permis A2 et moins de 11kW soit 15 chevaux pour les permis A1.
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance de moins de 35kW soit 47,5 chevaux pour le permis A2 et moins de 11kW soit 15 chevaux pour les permis A1;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Formation théorique :

Matériel pédagogique : salle de code, cours de code et tests d'entraînements, vidéoprojecteur, tableau, boîtiers code avec suivi personnalisé, site internet avec tests, thèmes, cours et examens blancs.

Un bilan du niveau et de l'assiduité peut être édité sur demande.

Sont proposés des tests collectifs avec corrections faites par un enseignant de la conduite, des cours de code. L'apprentissage à travers une plateforme digitale



fournie par l'auto-école Conduite CLERC vous permettra d'approfondir chez vous vos connaissances.

Tout sera mis en œuvre pour vous présenter dans les meilleurs délais si vous avez le niveau requis.

Formation pratique :

Evaluation de départ : L'évaluation de départ se réalise avant le début de la formation pratique afin d'estimer le nombre d'heures à réaliser en plateau et en circulation. Pour cette évaluation, et pour le reste de la formation pratique, le candidat devra disposer des équipements obligatoires en formation :

- Casque homologué, étiquette norme NF ou CE avec autocollants rétro-réfléchissants
- Gants homologués portant la norme CE
- Blouson à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique;

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi;
- le comment;
- les risques;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail ...;
- l'auto-évaluation;

Conditions de passage des examens

Pour pouvoir accéder aux épreuves pratiques du permis moto, vous devez avoir suivi un minimum de 20 heures de formation (8 heures de plateau et 12 heures de circulation) ou 15 heures de formation si vous possédez déjà le permis A1 (5 heures de plateau et 10 heures de circulation).



L'examen est composé de trois épreuves :

- le code théorique moto (ETM)
- le plateau
- la circulation

Il est nécessaire d'avoir validé une épreuve pour pouvoir passer à la suivante. Des heures supplémentaires peuvent être planifiées afin de satisfaire aux exigences des épreuves du permis de conduire dans le but d'atteindre le niveau nécessaire.

• **le code théorique moto (ETM)**

Attention :

Depuis le 1 mars 2020, tous les candidats devront passer l'épreuve théorique spécifique moto (ETM), qu'ils soient ou non titulaires d'un permis. Cette épreuve consiste, comme pour l'ETG, à répondre à 40 questions avec un maximum de cinq erreurs. L'ETM vient en remplacement des anciennes fiches orales (les 12 fiches).

Pour pouvoir accéder aux épreuves pratiques et obtenir le permis moto, le code théorique moto ou ETM est le premier examen théorique à valider que ce soit votre premier permis ou que votre dernier permis ait plus ou moins de 5 ans.

Le code théorique moto (ETM) se présente sous forme de questions à choix multiples et compte 40 questions.

Chez Conduite CLERC, il est possible de préparer votre code en ligne!

Le passage du code est rapide et sans obligation de présence en agence. Vous disposez d'un accès pour vous connecter aux supports de cours et tests blancs du code en ligne. Il est possible de vous présenter à l'examen code théorique moto (ETM) la semaine qui suit la validation de votre dossier auprès du service ANTS.

• **l'épreuve du plateau moto**

Le plateau moto est la première épreuve pratique du permis moto. Elle doit être validée pour pouvoir passer à l'épreuve de circulation. L'examen plateau a pour but de montrer que vous avez une maîtrise et une technique suffisante pour évoluer en moto en toute sécurité.

Juste avant l'épreuve du plateau, deux heures de préparation à l'examen sont planifiées.

Lors de l'épreuve, le candidat doit enchaîner 6 manœuvres de base en restant dans la limite du terrain. Le candidat dispose de deux essais à l'exception de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur où il ne dispose que d'un seul essai.



Il doit obtenir une note A ou B à l'issue de l'un de ses deux essais pour valider l'épreuve.

- **l'épreuve de circulation moto**

Pour avoir son permis moto, la circulation est la deuxième épreuve pratique qui doit être validée. La circulation a pour but de vérifier les connaissances et comportements nécessaires pour conduire une moto en toute sécurité.

L'épreuve de circulation dure environ 40 minutes par candidat, y compris les tâches annexes (vérifications administratives, préparation matérielle, etc...)

L'épreuve de circulation lors du permis moto se déroule sur la route. Ces itinéraires mixent entre agglomération et circuits à allure soutenue (route, autoroute ou montagne).

Lors de l'épreuve, le candidat précède, en moto, l'inspecteur du permis de conduire et son moniteur le suivent en voiture. L'inspecteur communique ses directives par radio, l'élève étant muni d'une oreillette dans son casque.

La conduite doit être dynamique mais sans excès, l'ensemble des règles du code de la route étant respectées.

Le résultat du permis de conduire est consultable via votre espace personnel sur RDV permis.